ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᐅᑉᐸᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Poste : Échographiste
Ministère : Santé
Localité : Iqaluit
Numéro de référence : 10-507257
Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Échelle salariale : $93 148 - $105 724 par année; (37,5 heures/semaine)
Indemnité de vie dans le Nord : 16 008 $ par année
Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.
Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourvu

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

En 2023, le gouvernement du Nunavut a été sélectionné comme étant l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées. Le Nunavut a l'une des populations les plus jeunes, et la croissance de cette population est parmi les plus fortes au Canada. Territoire dynamique et vivant, le Nunavut se surpasse pour demeurer un endroit de prédilection pour les générations à venir. Comme gouvernement territorial, nous consolidons notre modèle unique de gouvernance; ce modèle intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktut, prend des mesures pour que la fonction publique soit représentative de la population et instaure une collaboration partenariale pour honorer la promesse du Nunavut. Les personnes retenues profiteront d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicales et dentaires, d'un régime de retraite à prestations définies, d'une aide financière en cas de mutation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

Relevant du ou de la gestionnaire de l'imagerie diagnostique, l'échographiste fournit des services aux patients et aux patientes du service d'imagerie diagnostique. La personne titulaire de ce poste effectue avec compétence l'examen de tomodensitométrie, l'interprétation et la production d'images de qualité qui aident le ou la radiologue à établir un diagnostic précis et rapide des patients et des patientes. La personne titulaire du poste agit comme personne-ressource auprès des infirmiers et infirmières des centres de santé communautaires et de l'équipe d'obstétrique de l'hôpital général de Qikiqtani en participant aux visites hebdomadaires des cliniques prénatales.

La personne titulaire du poste utilise de l'équipement d'échographie pour produire et interpréter de façon indépendante des images échographiques de haute qualité, selon les besoins du ou de la radiologue hors site, afin de poser un diagnostic précis sur les patients et les patientes. Le candidat ou la candidate retenue fournit des services d'échographie sur place et peut fournir des services en déplacement, ce qui contribue à l'excellence des soins, des traitements et des diagnostics fournis aux patients et aux patientes par l'équipe des soins de santé. Les examens sont effectués conformément aux politiques et aux procédures élaborées par l'Hôpital général de Qikiqtani, Échographie Canada et notre radiologue responsable.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement après avoir terminé avec succès un programme d'échographie accrédité et avoir une inscription à jour auprès d'Échographie Canada, ainsi qu'après deux (2) ans d'expérience en échographie. Une formation continue est nécessaire pour maintenir l'inscription auprès d'Échographie Canada et rester à jour avec la technologie en constante évolution (40 crédits de formation continue en échographie ou des crédits de formation pratique pertinents doivent être obtenus tous les trois ans). La personne titulaire de ce poste doit également détenir une certification annuelle en réanimation cardiopulmonaire (RCP) et en Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- L'existence d'un casier judiciaire pourrait ne pas exclure la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur demande.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr

Téléphone : 867-975-6222
Sans frais : 1-866-668-9993
Télécopieur : 867-975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca

ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓇᕐᓂᖅᓴᓂᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

POSSIBILITÉ D'EMPLOI

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise d'au moins deux des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. Constituent également des atouts la connaissance de l'Inuit Qaujimajatuqangit, de l'inuktut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification ci-dessus décrite.

Pour le Échographiste permanents à temps plein, les primes de recrutement comprennent : 3 000 $ à la date d'entrée en fonction, 3 000 $ à 6 mois de service, 5 000 $ à 1 an de service et 7 000 $ à 2 ans de service.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à IqaluitApplications@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- L'existence d'un casier judiciaire pourrait ne pas exclure la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur demande.

COORDONNÉES : Ministère des Ressources humaines
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 430, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
https://gov.nu.ca/fr/human-resources-fr

Téléphone : 867-975-6222
Sans frais : 1-866-668-9993
Télécopieur : 867-975-6220
Courriel : IqaluitApplications@gov.nu.ca